

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 85 (1959)
Heft: 16

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rédaction

M. Angst, H. Baur, A. Brun,
M. Cuénod, O. A. Lardelli,
O. Pisenti, P. Soutter,
J.-P. Vouga

Edité par le Secrétariat général de la S.I.A.,
Beethovenstrasse 1, Zurich 22
Tél. (051) 23 23 75

Ce Bulletin est publié séparément en langue française
et en langue allemande

Table des matières

La Suisse et l'intégration européenne	1
L'ingénieur suisse et l'Europe	6
Programme du 3 ^e congrès de la FEANI	8
Communications du secrétariat général	10
Mutations	11

Annexe : Illustrations

N° 21 (2/1959) Juillet 1959

Ce numéro est consacré aux problèmes européens, à l'occasion du 3^e congrès de la FEANI

La Suisse et l'intégration européenne

Les problèmes de l'intégration européenne sont traités depuis quelques années, également dans nos milieux, sans qu'on ait réussi à provoquer la formation d'une opinion à leur sujet. L'évolution en Europe s'est accélérée, à tel point que notre pays, en particulier, au conservatisme invétéré, n'a pu y participer ni intellectuellement, ni matériellement. Toutefois, de multiples initiatives individuelles et collectives ont été prises, clarifiant la situation dans une certaine mesure.

L'évolution précipitée de la technique, durant ces dernières années, a contraint les ingénieurs à se préoccuper aussi de ses incidences économiques, sociales et politiques. C'est ce qui explique pourquoi ces questions ont été à l'ordre du jour dans les organisations internationales d'ingénieurs. Les ingénieurs suisses doivent nécessairement s'en préoccuper. Les expériences faites par la S.I.A. dans le cadre des deux associations internationales d'ingénieurs — l'EUSEC, d'une part, qui groupe les associations d'ingénieurs les plus importantes des États-Unis, d'Angleterre et de l'Europe occidentale, et la FEANI, d'autre part, englobant les associations d'ingénieurs de l'Ouest du continent — ont convaincu les délégués suisses qu'il s'agit d'une question engageant le destin de notre pays.

C'est pour ces motifs que les organisations d'ingénieurs faisant partie de la FEANI décidèrent de traiter les problèmes de l'intégration européenne et particulièrement ceux qui en découlent pour les ingénieurs, à leur prochain congrès qui se tiendra à Bruxelles du 9 au 12 septembre. La FEANI comprend actuellement les comités nationaux de douze pays : Belgique, Allemagne, France, Grèce, Hollande, Italie, Yougoslavie, Luxembourg, Autriche, Portugal, Suisse et Espagne.

La Communauté économique européenne (Marché commun), l'OECE et le Conseil de l'Europe participeront officiellement au congrès. Ils consacreront le meilleur de leurs forces à introduire les divers thèmes, preuve que la nouvelle Europe compte sur les ingénieurs et leur participation aux mesures d'intégration.

Nous renvoyons au programme du congrès, publié dans ce Bulletin.

L'évolution démographique du monde

Avant d'esquisser sommairement la situation actuelle de l'Europe relativement aux efforts d'intégration, il nous paraît nécessaire de nous livrer à quelques considérations sur l'évolution démographique du monde, car nous pourrions en déduire le destin de l'Europe et de la Suisse.

De 1950 à 2000, la population du globe doit doubler, passer de 2,5 milliards d'habitants environ à 5-6 milliards. Si cette évolution se faisait partout à la même cadence que maintenant, il n'y aurait pas lieu de s'en inquiéter. Ce ne sera pas le cas, et ceci pour les raisons suivantes :

En 1950, la population active du globe, c'est-à-dire la population âgée de 20 à 65 ans, s'élevait à un milliard d'hommes ; l'industrie en utilisait 180 millions, 120 millions de Blancs et 60 millions d'hommes de couleur. En l'an 2000, la population active sera probablement de deux milliards d'hommes et, si aucune modification imprévisible de structure ne se produit, on pourra estimer à 700 millions les personnes occupées par l'industrie, qui se répartiront probablement entre 200 millions de Blancs et 500 millions d'hommes de couleur. Le rapport entre Blancs et hommes de couleur évoluerait donc, entre 1950 et 2000,

de 2:1 à 1:2,5. Ces chiffres montrent d'une manière irréfutable où est le danger. Devant cet état de choses, les rivalités nationales et économiques entre Blancs, surtout en Europe, devraient céder le pas.

A cette évolution démographique s'associe l'opposition idéologique entre l'Est et l'Ouest. Elle a, malgré tous les dangers qu'elle recèle, l'avantage de susciter une puissante émulation entre les Blancs, qui plus tard, espérons-le, jouera contre l'invasion jaune.

De 1913 à 1951 — période pour laquelle nous disposons de données statistiques précises — la production industrielle européenne a subi un recul considérable par rapport à la production des Etats-Unis et surtout de la Russie. Ce recul s'explique par les complications militaires et politiques. En 1913, le pourcentage de la production européenne atteignait 27 % environ de la production mondiale (Chine et Europe orientale non comprises). Il est tombé à 12 % environ en 1950. S'il est vrai que les pays européens bénéficient présentement d'une bonne et même d'une excellente conjoncture, il est de fait que le développement économique européen durant cette période n'a suivi que de loin le développement économique des autres pays du monde. Si la race blanche et surtout l'Occident, avec sa civilisation chrétienne, entendent tenir jusqu'au bout, les pays d'Occident doivent agir ensemble.

Pour ne pas perdre de temps en considérations générales, nous en venons immédiatement aux choses concrètes et à élucider quelques problèmes qui se posent à nous Suisses. Mais il est peut-être nécessaire de jeter tout d'abord un coup d'œil rétrospectif sur les étapes parcourues par l'intégration européenne.

Préliminaires à l'union de l'Europe

En 1947/48, sous l'impulsion des Nations Unies, 56 pays signèrent la Charte du commerce international. Elle prescrit l'application du principe de l'égalisation des droits de douane et des contingentements commerciaux, sans cependant exiger leur suppression.

Le **GATT** (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a été signé le 30 octobre 1947. Il créa la base de l'unification des relations commerciales entre les pays signataires. Le GATT a une commission permanente et un secrétariat dynamique, à Genève. Il faut cependant constater qu'il n'a pas réussi à faire triompher une solution radicale. Ce n'était d'ailleurs pas son but. Cette unification à l'échelle mondiale devait permettre ultérieurement une action commune.

La deuxième initiative de collaboration européenne fut la constitution de la CEE (**Commission économique pour l'Europe**), en 1947, par les Nations Unies. Cette commission comprend actuellement vingt-huit pays, dont neuf Etats de l'Est et les Etats-Unis. Les divergences idéologiques entre Etats orientaux et Etats occidentaux ne permettent guère d'en attendre davantage qu'un échange d'expériences sur un plan strictement pratique.

Le 16 avril 1948, à Paris, seize pays européens et les Etats-Unis créèrent l'**OECE** (**Organisation européenne de coopération économique**). Son activité a été favorisée, principalement, par l'appui financier américain, qui a assuré jusqu'à maintenant la coopération européenne dans le domaine économique. L'OECE est une organisation inter-

étatique qui ne limite pas la souveraineté de ses membres. Les recommandations de l'OECE n'obligent que les Etats qui les adoptent. L'OECE a mis sur pied des institutions spéciales, comme l'**UEP** (**Union européenne de paiements**), dissoute maintenant, la libre convertibilité des monnaies introduite à partir de fin 1958 l'ayant rendue superflue; l'**AEP** (**Agence européenne de productivité**), l'Agence européenne de l'énergie nucléaire, l'Eurochemic, etc., institutions à caractère technique prépondérant qui ont rendu et rendront encore d'éminents services.

Un mot encore sur le **Conseil de l'Europe**, créé le 5 mai 1949, avec siège à Strasbourg. Le Conseil de l'Europe comprend quinze pays désireux de collaborer, mais qui n'entendent pas renoncer à leur souveraineté. Le Conseil de l'Europe ne peut prendre aucune décision obligatoire, mais simplement, comme l'OECE, soumettre des recommandations aux Etats membres et élaborer des traités multilatéraux, que des Etats n'en faisant pas partie ont également la possibilité de signer (par exemple l'accord sur l'équivalence des diplômes donnant accès aux études dans les établissements d'instruction supérieure).

Le Conseil de l'Europe se compose de la Conférence des ministres des Etats membres et d'une Assemblée parlementaire. A notre avis, la Suisse aurait pu dès sa constitution participer sans autre à certains efforts de cette institution. Celle-ci a, en tout état de cause, le grand avantage d'offrir un milieu propice pour la formation graduelle d'un mode de penser européen.

Le Conseil de l'Europe traite une série de problèmes d'intégration, tels que le « **Pool vert** » de l'**agriculture**, le « **plan Bonefous** » pour la **coordination des moyens de transports européens**, sans qu'il ait réussi à aboutir à des décisions concrètes et à des réalisations. Le Conseil de l'Europe n'a pas de pouvoirs. Les ministres sont liés par la politique intérieure de leur pays et les membres de l'Assemblée sont élus par les parlements nationaux sans liaison directe avec leurs électeurs.

Il est une autre organisation qui doit être citée, à savoir l'**OTAN** (**Organisation du traité de l'Atlantique Nord**). Il s'agit d'un traité signé par les Etats-Unis, le Canada, quelques pays européens et la Turquie. Ce traité a, en premier lieu, un but militaire, mais il a cependant des incidences économiques et politiques. Il est intéressant de constater que les pays de l'OTAN n'ont pas renoncé à leur souveraineté.

Il existe, en dehors de l'OECE, mais sur des bases semblables, d'autres institutions européennes, telles que la **Conférence européenne des ministres des transports**, qui a réussi, en quelques années, à accomplir un travail de coordination remarquable, lequel s'est concrétisé dans la création des wagons Europ et de l'Eurofima.

Citons encore, parmi les organisations interétatiques: **CIME**, **CERN**, **CEF** (Commission européenne des forêts). Parmi les organisations non gouvernementales, mentionnons le Conseil des communes d'Europe, le Centre européen de la culture (à Genève), la Confédération européenne de l'agriculture, etc.

Pendant quelque temps, on put espérer que l'intégration européenne serait possible dans le cadre de l'OECE. Il est apparu que cette espérance n'était pas réalisable, parce que divers pays européens, en premier lieu l'Angleterre, ne

voulaient rien savoir d'une limitation partielle quelconque de leur souveraineté, ce qui, aux yeux d'autres pays, était la condition pour aboutir à un résultat.

Cette constatation provoqua des efforts d'intégration effective sur une petite échelle, surtout dans le **Benelux**, dont la convention d'union douanière entra en vigueur en 1946. Depuis 1946, les traités de commerce avec l'étranger sont l'œuvre commune des trois Etats du Benelux et il y a entre eux libre circulation des travailleurs. Nous sommes en présence d'un exemple typique de coopération économique qui laisse intacte, dans les autres domaines, la souveraineté des trois Etats.

Il est intéressant de constater que cette union douanière et d'autres mesures économiques prises dans le cadre du Benelux ont déterminé une sensible réanimation des relations commerciales des Etats membres.

Il nous faut encore citer d'autres tentatives semblables ; en premier lieu, la tentative Sforza-Schumann de créer une **union douanière franco-italienne**. Ce traité, signé en 1946, n'est jamais entré en vigueur ; la volonté de l'appliquer et surtout la foi en lui manquaient. Les **pays scandinaves** offrent un autre exemple d'intégration régionale. En 1952, ils passèrent entre eux une convention de coordination dans les domaines culturel, scientifique, juridique, financier, en matière de poste et d'aviation. Ils mirent en œuvre le marché commun du travail et l'égalisation des charges sociales. Le problème de l'union douanière ne put être résolu.

Toutes ces tentatives, qui sont restées partiellement en panne à mi-chemin, et surtout les difficultés de réaliser l'union franco-italienne, ont incité un groupe d'éminents Européens à tenter l'intégration entre six pays qui remplissaient certaines conditions, mais provisoirement dans un secteur déterminé, celui du charbon et de l'acier. La **CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier)** est née de ces aspirations. Elle fut fondée en avril 1951 par l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Hollande. Le traité de la CECA a été imprimé par l'imprimerie française avec de l'encre allemande sur du velin hollandais, du parchemin belge, la reliure est italienne et la colle luxembourgeoise, le tout devant symboliser l'unité européenne. Pour la première fois dans l'histoire moderne de l'Europe, une autorité supranationale a été érigée, c'est la Haute Autorité de la CECA. La souveraineté des Etats membres reste intacte dans tous les domaines qui n'ont pas de rapport avec l'exploitation du charbon et de l'acier. La CECA a déployé une activité extrêmement utile. Elle a favorisé des initiatives de caractère social au profit des travailleurs, soutenu la recherche économique dans le secteur du charbon et de l'acier, veillé à la répartition de la production en Europe, en permettant, par exemple, le développement d'une puissante industrie de l'acier en Italie septentrionale, au point que les tôles italiennes se vendent dans la Ruhr aux mêmes prix que les tôles allemandes. La CECA est dirigée par la Haute Autorité, qui a la compétence de prendre des décisions obligatoires pour les Etats membres. Il lui est adjoint un Conseil des ministres. Elle avait en outre une Assemblée et une Cour de justice, institutions supprimées après la création de la Communauté économique européenne et remplacées par les organes correspondants de cette dernière.

La Communauté économique européenne

Nous voici arrivés à la fondation de la **Communauté économique européenne (CEE)**, désignée habituellement par l'expression de « Marché commun ».

Le 1^{er} et le 2 juin 1955, à l'occasion d'une réunion des six ministres des affaires étrangères de la CECA à Messine, il fut décidé de créer un marché commun entre ces pays et surtout d'aboutir à une entente sur les questions de transport et les problèmes de l'énergie classique et atomique. Il fut convenu d'y aboutir par la constitution d'une Europe unie et d'une union douanière.

Il y eut de difficiles négociations entre experts économiques durant toute l'année 1956 et jusqu'à la signature du « Traité de Rome », le 25 mars 1957. Pendant toute cette période, les experts élaborèrent ce traité de nature économique mais qui revêt une grosse importance politique. Ce traité est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1959.

L'essence du Traité de Rome est constituée par la réalisation de l'union douanière en trois étapes de quatre ans.

La fixation d'un tarif douanier commun externe, la suppression des contingents d'importation, l'introduction de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux, l'harmonisation des législations sociales et financières en sont les éléments les plus importants. Le traité formule les principes d'une politique sociale commune. Il a été créé un fonds social qui sert à améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de la sorte contribuer à élever leur niveau de vie. Les régions et les pays d'outre-mer sont associés au Marché commun pour cinq ans. Les Etats membres investiront dans ces régions une somme de 581 millions de dollars.

Les organes du Marché commun sont : le Parlement, le Conseil des ministres, la Commission européenne et la Cour de justice. Parlement et Cour de justice sont également compétents pour l'EURATOM et la CECA. Cette organisation paraît un peu compliquée, mais il faut considérer que les six pays qu'elle groupe ont une population totale de 160 millions d'habitants.

Conformément au Traité de Rome, la tâche de la Communauté économique européenne consiste à créer un marché commun, à rapprocher graduellement la politique économique des Etats membres, à promouvoir l'évolution harmonieuse de l'économie dans le cadre de la Communauté, une expansion économique continue et égalisée, une stabilité accrue, l'élévation accélérée du niveau de vie et d'étroites relations entre les Etats membres. Cette tâche dépasse largement celle de faire disparaître lentement les droits de douane et les contingents.

Le but de la CECA est de mettre en œuvre toutes les forces créatrices en vue du bien commun de tous les Etats membres et de leur faire suivre une politique économique commune.

Les dispositions sur la libre circulation des personnes et des services présentent un véritable intérêt pour **les ingénieurs et les architectes**. Elles garantissent la libre circulation des travailleurs dans la Communauté et interdisent toutes discriminations concernant l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail. Elles incluent le

droit de se déplacer librement dans les Etats membres. La libre circulation des services s'étend aux secteurs les plus divers : banques, financements, services personnels, professions indépendantes.

Quelques mots sur les **perspectives d'avenir de la Communauté des Six**. La production d'acier des pays de la Communauté était tombée de 1929 à 1951 de 30 % environ à 18 % de la production mondiale. A fin 1957, elle atteignait de nouveau 21 % de la production mondiale. L'accroissement de la production est de 5 % plus élevé que la moyenne mondiale. Il est plus fort que celui de l'Angleterre et des Etats-Unis et se rapproche de celui de la Russie. De 1951 à 1955, le commerce du charbon et de l'acier dans la communauté s'est accru de 93 %. La production de l'acier a augmenté en France de 30 % environ, de 71 % en Hollande et de 91 % en Italie.

Avec l'appui de la CECA, une puissante industrie de l'acier a été créée en Italie. Grâce à la collaboration, la productivité s'est fortement accrue, bien que le nombre d'ouvriers soit resté sensiblement le même.

La production industrielle des six membres de la CECA s'élève à 15 % environ de la production mondiale. De 1953 à 1957, elle s'est accrue de 44 %, ce qui correspond à peu près au rythme d'accroissement russe ; l'augmentation est sensiblement plus faible en Grande-Bretagne (15 %) et aux Etats-Unis (7 %).

Le développement des industries travaillant les métaux est plus grand encore. Durant la même période, l'accroissement est de 55 % (Grande-Bretagne 19 %, Etats-Unis 5 %). En 1956, les Six ont utilisé une quantité d'énergie mécanique équivalant à celle de 416 millions de tonnes de charbon (Etats-Unis 1356 millions de tonnes, URSS 416 millions de tonnes).

Jusqu'en 1965, les Six devront importer annuellement l'équivalent énergétique de 200 millions de tonnes de charbon et jusqu'en 1975 de 300 millions. Ce déficit devra être couvert, en premier lieu, par le pétrole du Moyen-Orient. L'insécurité politique du Moyen-Orient, voisin de la Russie et de la Chine, montre qu'il est absolument nécessaire d'utiliser d'autres sources d'énergie. Il saute aux yeux que cela n'est possible que sous forme d'énergie atomique et par la concentration de toutes les forces en Europe.

Une forte concentration industrielle s'est opérée dans les secteurs privés afin de rationaliser dans la mesure du possible les forces intellectuelles et le potentiel industriel. Fiat, Renault et Volkswagen ont créé un office commun de recherches. Citroën échange sa suspension avec Mercedes. Simca collabore avec BMW, Fuga avec Messerschmidt, Bréguet avec Dornier, etc. Des compagnies minières françaises participent à des compagnies allemandes et inversement. Ces derniers temps les organisations privées nationales de l'industrie des pays de la Communauté ont créé une cinquantaine d'organismes européens de coopération dans tous les domaines de l'industrie des machines, électrique, automobile, chimique et pharmaceutique, du bâtiment et du génie civil, du textile, des produits alimentaires, etc. Il en est de même pour le commerce et l'agriculture. Ce n'est pas par hasard que les firmes américaines développent leur participation aux entreprises indus-

trielles du Marché commun et tentent de prendre pied partout. L'industrie américaine de l'automobile, en particulier, craint une évolution insoupçonnée du marché de l'automobile en Europe, et, par suite d'une forte production, une baisse des prix et une augmentation dangereuse des voitures européennes moins chères sur le marché américain. Il est indubitable que la puissance de l'Europe occidentale réside dans le niveau élevé de formation de ses ingénieurs, dans son esprit créateur, dans ses aptitudes à la recherche qui constituèrent autrefois la base de la prépondérance européenne dans l'industrie mondiale. Ce n'est pas pour rien que les pays d'outre-mer s'efforcent par tous les moyens d'attirer des forces intellectuelles suisses ; que des instituts américains de recherches sont créés en Europe avec le but d'attirer les savants européens les plus éminents. Ces forces créatrices et intellectuelles sont de loin les trésors naturels les plus précieux de l'Europe. Elles ne pourront être, généralement, conservées à l'Europe que s'il leur est offert le champ de travail le plus étendu et le plus libre possible.

La Suisse et l'Europe

Quelle est la **situation de la Suisse** face à cette évolution ? La Suisse exporte 95 % de ses produits industriels et pharmaceutiques, 90 % de ses machines pour l'industrie du textile, 80 % de ses machines-outils, 70 % de ses appareils électroniques et de ses instruments spéciaux et 95 % de ses textiles. En 1957, 53,4 % de ses travailleurs étaient occupés par l'industrie. L'avenir de la Suisse dépend essentiellement du maintien de l'exportation traduite par ces chiffres. La question se pose de savoir si à notre époque, à l'évolution technique et économique accélérée, et avec une intégration européenne qui va sans cesse en se développant, la Suisse pourra conserver cette situation en agissant isolément ou si les circonstances ne la contraindront pas à conjuguer ses efforts avec ceux des autres pays européens. La recherche dans le domaine atomique, surtout, exige des ressources si grandes qu'il ne doit pas être possible à un petit pays de se procurer seul ces moyens. Selon la dernière Conférence atomique de Genève, il est constant qu'un millier de types de réacteurs sont concevables, mais qu'une trentaine seulement sont économiquement rentables. Il n'existe aucune méthode théorique permettant de déterminer le type le plus rationnel. Il faut faire des essais et chaque essai coûte des dizaines de millions, quand ce n'est pas des centaines de millions. De 1942 à 1959, les Etats-Unis consacrèrent 80 milliards de francs suisses aux essais concernant l'énergie atomique. 100 000 personnes, 10 000 scientifiques et ingénieurs, sont occupés dans l'industrie atomique privée. Les Etats-Unis ont dépensé, l'année dernière, 25 milliards de francs pour les essais dans ce secteur ; cette somme correspond à peu près au revenu national de la Suisse.

Lorsqu'on considère cela et qu'on se souvient des données démographiques exposées au début de cet article, on doit tirer la conclusion que l'Europe, et à l'intérieur de l'Europe la petite Suisse, ne pourront suivre la même cadence que si une concentration correspondante des ressources et des forces s'opère. Si nous comparons la production des Six avec celle de leurs partenaires de l'OECE, il faut constater que les Six, de 1953 à 1957, accrurent leur production industrielle de 57 % à 61 %, tandis que dans les

autres pays de l'OECE, la production industrielle baissa de 53 % à 49 % durant la même période. Ces chiffres prouvent que les pays de la CEE réussirent à créer le plus fort potentiel industriel et le pôle d'attraction commercial le plus puissant d'Europe. Le principal avantage de la Communauté des Six réside dans le fait qu'elle permet de coordonner les forces intellectuelles, de promouvoir la recherche scientifique avec de puissants moyens, de rationaliser la production grâce à l'échange d'expériences et de spécialistes. Ce développement n'est possible que si les pays qui y sont intéressés collaborent dans une certaine mesure au processus d'intégration.

L'intégration européenne contraindrait certes la Suisse à une modification de sa production industrielle, à concentrer encore davantage son effort sur la qualité et à renoncer à la fabrication de certains produits. Cette intégration aurait les avantages suivants pour l'industrie suisse :

1. La Suisse couvre environ 70 % de ses besoins en énergie par l'importation de charbon, de pétrole, etc. L'Euratom a la possibilité, grâce aux énormes ressources dont il dispose, d'accélérer la production d'énergie atomique à des prix compétitifs et de ravitailler la Suisse en énergie sur une tout autre base, d'une manière qui lui laisse plus de liberté.
2. Les Six couvrent 80 % de nos besoins en produits d'acier et en charbon. Les droits de douane seraient supprimés et les possibilités d'approvisionnement sensiblement améliorées dans une Europe unie.
3. La révolution industrielle doit accroître fortement le besoin en machines spéciales de haute précision. L'industrie suisse est prédestinée à leur fabrication.

Une comparaison des exportations et des importations montre qu'en 1956, 54 % de nos importations provenaient des Six (12 % des autres pays de l'OECE). 40 % de nos exportations étaient destinées aux Six et 15 % aux autres pays de l'OECE. Durant les huit dernières années, la part de nos importations et de nos exportations en provenance et à destination des Six s'est accrue plus fortement que la part des autres pays de l'OECE et du monde. On peut résumer la situation en ces termes : Si la Suisse ne peut pas vivre que de l'Europe, elle ne peut en tout cas pas vivre sans l'Europe.

Ces considérations visaient simplement à exposer la situation actuelle et à souligner la signification des institutions existantes. Il serait utopique de croire qu'une toute nouvelle organisation de l'Europe soit possible selon une formule fédéraliste empruntée à la tradition suisse. Il est vrai que Victor Hugo a dit : « Dans l'histoire, la Suisse aura le dernier mot. » Souhaitons qu'il ait raison. Pour l'instant, nous devons nous accommoder des organisations existantes.

Il est de fait que le Marché commun existe, qu'il emploie plus de 3000 fonctionnaires qui veilleront à son développement, car ils doivent justifier leur existence comme tels. Paul Reynaud déclarait récemment à Zurich que la Communauté économique européenne est semblable à un fleuve puissant et qu'il est absolument impensable qu'on puisse le faire refluer jusqu'à sa source. D'éminents économistes n'ont pas voulu croire au Marché commun. Il est grave que les Suisses ne se soient pas préoccupés davantage de

toutes ces questions. La cause principale de cette attitude est probablement le fait qu'en période de haute conjoncture chacun pense qu'il en sera toujours ainsi. Il est naturellement difficile dans une pareille époque de prévoir un avenir sombre.

Récemment, lors des journées d'étude de la S.I.A., à Vevey (Mont-Pèlerin), où fut également traité le problème : « L'ingénieur suisse et l'Europe », un excellent connaisseur de la situation actuelle, M. le professeur Freymond, a déclaré expressément que la Suisse est en **danger mortel**, danger que chacun ne saurait soupçonner dans l'euphorie de la haute conjoncture.

L'avortement de la Zone de libre échange proposée par l'Angleterre après la création du Marché commun a incité sept pays membres de l'OECE à tenter l'expérience d'une « petite zone de libre échange ». En feraient partie l'Angleterre, les pays scandinaves, déjà liés entre eux, le Portugal, l'Autriche et la Suisse. Mais il s'agit d'un assemblage artificiel de pays avec lesquels, l'Autriche exceptée, la Suisse n'a pas, comme avec les pays de la Communauté, d'étroites affinités de langues, de traditions et de culture. Les échanges commerciaux de la Suisse avec cette petite zone de libre échange ne représentent qu'une fraction de ceux qu'elle a avec les Six ($\frac{1}{3}$ pour les exportations, $\frac{1}{5}$ pour les importations). Il est à craindre que l'un des principaux arguments avancés en faveur de la petite zone de libre échange, à savoir celui d'une meilleure position dans des pourparlers futurs avec les Six, n'agisse au contraire, du moins pour la Suisse, d'une manière extrêmement défavorable.

En tout état de cause, la Suisse ne devrait pas prêter la main à une division fatale de l'Europe. La solution la plus rationnelle consisterait à unir tous les pays de l'Europe occidentale en une zone de libre échange, dans laquelle l'Angleterre ferait les sacrifices nécessaires et dans le cadre de laquelle se développerait le Marché commun pour les pays qui veulent faire un pas de plus vers l'intégration. Cette conception est également défendue dans la Communauté des Six. En effet, M. Müller-Armack, ministre d'Etat allemand au Ministère de l'économie, l'a exposée avec toute la clarté désirable dans deux discours qu'il a prononcés, l'un au VDI à Aix-la-Chapelle, l'autre à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition internationale AIDA, à Lausanne, où il représentait M. le ministre Erhard, empêché.

La Suisse a la possibilité d'adhérer progressivement à la Communauté économique européenne, grâce aux dispositions du Traité de Rome concernant l'association partielle ; elle peut aussi faire reconnaître certaines particularités de sa situation dans des protocoles additionnels au Traité de la Communauté, tels qu'il en existe déjà une douzaine, réglant des cas spéciaux relatifs à certains des six pays membres. Tout cela devrait être d'autant plus concevable que la Suisse se trouve, du point de vue de la politique commerciale, dans une situation favorable vis-à-vis des Etats du Marché commun.

Il est évident que, dans toutes les décisions qui vont être prises, les problèmes de la neutralité traditionnelle et de la souveraineté de la Suisse joueront un rôle très important. Il sera nécessaire, à cette occasion, de soumettre ces concepts à un nouvel examen, à la lumière des transformations économiques et politiques actuelles en Europe et dans

le monde. De l'avis de juristes suisses (professeur Hagemann, Bâle) et contrairement à l'opinion généralement admise, la Suisse devrait pouvoir, sans renoncer en principe à sa neutralité traditionnelle et à sa souveraineté, participer aux efforts d'intégration et, suivant les traités conclus, même adhérer à la Communauté économique européenne. La Suisse forme sur le continent une île au milieu des pays européens unis. Sa tradition, sa culture, ses trois langues, son économie sont parties de l'économie et de la culture de ce continent, à la prospérité et au dépérissement duquel la Suisse est liée. La Suisse ne peut s'attendre à la longue à ne tirer que des avantages de cette situation sans assumer certaines obligations. La Suisse ne pourra survivre économiquement que si elle s'insère dans le processus d'intégration, même au dernier moment, car « mieux vaut tard que jamais ».

Grâce aux capacités de ses spécialistes, grâce surtout au niveau élevé de formation de ses savants et ingénieurs, la Suisse peut fournir une contribution très importante à l'ascension économique de l'Europe. Elle a manqué le direct, elle devra au moins monter dans un des derniers omnibus. Les techniciens et l'industrie suisse devraient se préoccuper bien plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant de ces problèmes, car il s'agit de questions de vie ou de mort pour l'économie suisse.

A une époque où la technique détermine largement le devenir du monde, les techniciens et l'industrie devraient intervenir avec autorité dans la discussion. Il faut réussir

à convaincre l'opinion publique des nécessités de l'heure. Alors — nous l'espérons — nos responsables prendront avec courage les décisions manifestement urgentes et indispensables pour assurer le destin de la Suisse.

P. SOUTTER.

Extrait d'une conférence donnée le 1^{er} juillet 1959 à la Société zurichoise des ingénieurs et des architectes (section de la S.I.A.), traduit du texte original allemand.

Bibliographie

- H. RIEBEN, professeur à l'Université de Lausanne :
« La Suisse au cœur de l'Europe unie » (1958) et autres publications.
Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne, Ecole H.E.C.
- Taschenbuch für den Gemeinsamen Markt.
Agenor Verlag, Frankfurt a. Main, 1958/59.
- L. DE SAINTE-LORETTE :
« Le Marché commun. »
Collection Armand Colin, Paris, 1958.
- « Marché commun et Euratom. »
Centre européen de la Culture, Genève, 1958.
- Dr MAX HAGEMANN, Professor an der Universität Basel :
« Die europäische Wirtschaftsintegration und die Neutralität und Souveränität der Schweiz. »
Verlag von Helbing & Lichtenhahn, Basel 1957.

L'ingénieur suisse et l'Europe

Le problème de l'Europe et de son union ne saurait laisser indifférents les ingénieurs, car la nécessité d'un rapprochement sous une forme ou une autre entre les nations européennes est une conséquence inéluctable de l'évolution technique actuelle dont les ingénieurs sont les principaux artisans. Cela a incité le Groupe des ingénieurs de l'industrie de la Section genevoise de la S.I.A. à organiser deux journées d'étude au Mont-Pèlerin, les samedi 13 et dimanche 14 juin 1959, sur le thème : « **L'ingénieur suisse et l'Europe** ».

Cette rencontre fut l'occasion pour tous ceux qui y participèrent — une quarantaine — d'entendre des exposés de personnes particulièrement bien qualifiées pour montrer les différents aspects du problème de la Suisse et de l'Europe. Elle leur permit de mieux prendre conscience de ce problème et de ses multiples incidences.

Ces exposés furent introduits et présidés avec maestria par **M. Eric Choisy**, Dr h. c., ancien président de la S.I.A., président de la FEANI. L'essentiel de leur substance peut être résumé de la façon suivante :

« **La politique suisse et l'intégration européenne** », par le professeur **Jacques Freymond**, directeur de l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales.

La situation internationale contemporaine est caractérisée par une grande instabilité et par un affaiblissement continu de la position de l'Europe vis-à-vis du reste du monde. L'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine sont le siège de poussées nationalistes et sociales dirigées en grande

partie contre l'Europe. Conscients de cet affaiblissement, plusieurs pays européens ont senti le besoin de se rapprocher, mais ce rapprochement même a conduit à de nouvelles divisions.

La Suisse est en Europe et appartient à la civilisation occidentale ; son sort est donc inéluctablement lié à celui de l'Europe. Mais la forme d'une communauté supranationale n'est pas la seule forme de collaboration européenne que l'on peut concevoir. Par sa tradition et ses habitudes, la Suisse serait enclin à préférer une forme fédéraliste comme celle qui est recherchée dans le cadre de l'OECE, respectant les diversités régionales et qui tende non pas à renfermer l'Europe sur elle-même mais à mieux la relier au reste du monde.

« **L'économie suisse face à l'intégration européenne** » par **M. V. Gautier**, conseiller aux Etats.

D'une façon générale, on n'a pas cru en Suisse à l'instauration du Marché commun. Or celui-ci est devenu une réalité depuis le début de l'année, réalité dont les objectifs sont les suivants :

- création d'une union douanière par élimination des droits de douane en trois étapes de quatre ans entre les pays membres ;
- établissement d'un tarif extérieur commun ;
- suppression des contingents entre les Etats membres ;
- établissement d'une libre circulation des personnes, des services et des capitaux ;
- harmonisation des législations sociales et fiscales.

C'est une nécessité vitale pour la Suisse de conserver ses bas tarifs pour l'importation de ses matières premières. C'est pourquoi ses préférences vont à une « Zone de libre échange » qui laisse à chacun de ses membres la faculté de fixer ses propres tarifs vis-à-vis des pays tiers.

Il serait souhaitable qu'à côté de l'action gouvernementale, des contacts et des accords se multiplient sur une base privée entre les entreprises et les organisations professionnelles suisses et étrangères, en suivant l'exemple donné par l'industrie horlogère.

« L'industrie horlogère suisse et l'Europe », par M. Gérard Bauer, président de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie.

La situation de l'industrie horlogère suisse est très particulière, car elle exporte le 97 % de sa production, réparti en trois parts approximativement égales entre l'Europe, les Etats-Unis et le reste du monde. Jusqu'il y a peu de temps, la Suisse fournissait le 50 % de la production mondiale. Pour conserver cette position, l'industrie horlogère suisse doit largement s'ouvrir aux conditions d'une compétition mondiale. Pour cela elle doit promouvoir sa capacité de concurrence par une amélioration de sa productivité et d'autre part obtenir une augmentation de ses contingents d'exportation dans le cadre d'accords de commerce. Cette libéralisation des échanges doit aller de pair avec un assouplissement en Suisse de la liberté d'établissement et des droits d'exportation des machines horlogères et des pièces détachées. Elle doit s'accompagner d'une rationalisation de la vente et d'une centralisation des canaux et centres de distribution.

En vue de créer les conditions d'une loyale et bienfaisante concurrence, un « accord européen horloger » est en préparation, qui doit constituer en quelque sorte un code d'éthique professionnelle de la branche horlogère et fournir en particulier des critères de mesure de la qualité des montres.

« L'Europe : pourquoi ? comment ? » par M. Alexandre Marc, écrivain, directeur général du Centre international de formation européenne.

L'Europe doit être vue dans une perspective mondiale, car l'évolution technique supprime les distances. Nous sommes dans l'ère de l'unité planétaire. Plus que tout autre continent, l'Europe a largement contribué à la venue de cette ère, les techniques européennes ont envahi le monde. Il est paradoxal que cet envahissement ait coïncidé avec un recul de l'influence européenne.

Le monde est en effet caractérisé par une prise de conscience des peuples déshérités, dont les progrès de l'hygiène accentuent la poussée démographique et qui n'acceptent plus d'être traités en parents pauvres. Les experts ont établi que pour augmenter la production de 4 à 5 % par an dans ces pays, il fallait investir annuellement 30 milliards de dollars. Une telle aide n'est possible qu'à l'échelle d'un continent, d'où la nécessité pour l'Europe de mettre en commun ses richesses et ses forces de travail.

« L'action de l'OECE face à la pénurie de personnel scientifique et technique en Europe », par M. Eric Choisy
Dr h. c., ingénieur.

Le développement technique évolue à une cadence que l'on peut qualifier de vertigineuse. Le développement d'un

pays dépend pour beaucoup, à notre époque, du nombre et de la qualité des ingénieurs dont il dispose. C'est pourquoi l'OECE s'est préoccupée de chercher les moyens permettant de promouvoir le recrutement et la formation des ingénieurs en Europe et a créé pour cela en 1958 un « Comité directeur » de dix-sept membres.

Une première action pratique a été engagée en vue d'améliorer l'enseignement scientifique dans les écoles secondaires, par des cours pilotes pour professeurs secondaires, des sessions d'études sur les méthodes nouvelles d'enseignement, par des groupes d'étude pour déterminer de quoi les ingénieurs et physiciens ont besoin comme enseignement théorique, par l'établissement de films didactiques scientifiques. Une enquête est en cours sur les besoins de l'Europe en enseignement télévisé.

Des centres de développement spécialisés ont été créés

- à Vienne : méthodes modernes de calcul ;
- à Rome : physique des particules à grande énergie ;
- à Delft : développement dans le domaine sanitaire.

« Evolution de la technique dans l'industrie suisse des machines et intégration européenne », par M. André Mottu, directeur technique de la Société genevoise d'instruments de physique.

L'intégration de la Suisse dans un marché européen unifié aurait entre autres comme conséquence une augmentation des charges sociales et des droits de douane sur les matières premières, d'où il résulterait une augmentation des prix de revient que l'on peut estimer de 15 et 25 %. Cette augmentation risquerait de compromettre dangereusement la capacité de concurrence de l'industrie suisse sur le marché mondial. La Suisse a donc non seulement intérêt à des formes d'intégration qui soient aussi libérales que possible, mais en tout état de cause elle doit tirer un parti maximum du capital intellectuel de son personnel technique et cela en particulier dans trois directions :

- Développement de la **faculté d'adaptation** de l'industrie.
- Amélioration de la **qualité** des produits suisses.
- **Recrutement et formation du personnel technique.**

« La Suisse et les échéances européennes », par M. Henri Rieben, professeur à l'Université de Lausanne.

L'évolution technique joue en faveur de l'Europe, en ce sens qu'elle fait de la matière grise la matière première par excellence de l'avenir. L'énergie nucléaire peut libérer l'Europe du handicap que constituait pour elle l'insuffisance de ses ressources énergétiques traditionnelles. Mais la mise en valeur de l'énergie atomique nécessite des moyens qui ne sont concevables qu'à l'échelle d'un continent.

Il est d'un intérêt vital pour la Suisse de ne pas s'isoler mais de participer aux courants d'idées et de connaissances qui se font jour en Europe. Plus encore que d'une organisation, il s'agit d'une ouverture d'esprit et d'un effort d'imagination qui permette de trouver les formes d'une union entre la Suisse et l'Europe qui soit adaptée à notre génie et à nos traditions.

(Extraits du rapport de M. M. CUÉNOT,
ingénieur S.I.A.)

III^e Congrès de la FEANI

(Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs)

du 9 au 12 septembre 1959, à Bruxelles

Thème général : **L'INGÉNIEUR ET L'AMÉNAGEMENT DE L'EUROPE UNIE**

Président du Congrès : M. MAX NOKIN, ingénieur A.I.Lg., directeur à la Société Générale de Belgique

Secrétaire général : M. GUSTAVE SALKIN, ingénieur A.I.Br., secrétaire général de la FABI et secrétaire du Comité national belge de la FEANI

Rapporteur général : M. PIERRE SOUTTER, ingénieur S.I.A., secrétaire général de la Société suisse des ingénieurs et des architectes

PROGRAMME

MERCREDI 9 SEPTEMBRE

- 9.30 Réunion des rapporteurs
- 11.00 **Séance solennelle d'ouverture du congrès**
- Allocution de M. CHOISY, président de la FEANI
 - Présentation du Congrès et du conférencier par M. NOKIN
 - Conférence inaugurale par M. le professeur Dr ing. BALKE, ministre de la République fédérale allemande pour l'énergie atomique et l'économie hydraulique
- 15.00 **Séance de travail consacrée à la politique énergétique de la Communauté européenne**
- Président* : M. HIRSCH, président de la Commission de l'Euratom
- Vice-président* : M. HERZ, président du Deutscher Verband Technisch-Wissenschaftlicher Vereine
- Rapporteur de séance* : M. BROIDA, membre du bureau de la Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés (FASFID)
- Eléments d'une politique énergétique de la communauté
 - M. BARÉ, membre de la division économique de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
 - Les problèmes techniques, économiques et financiers soulevés par le développement de l'énergie nucléaire dans la Communauté
 - M. STIJKEL, directeur général du secteur « Industrie, économie et marché commun nucléaires » de l'Euratom

19.45

Concert symphonique à l'Institut national belge de Radiodiffusion, place Eugène-Flagey, à Ixelles (tenue de ville — nombre de places limité)

JEUDI 10 SEPTEMBRE

9.30

Séance de travail consacrée à la politique économique de la Communauté européenne

Président : M. HALLSTEIN, président de la Commission de la Communauté économique européenne

Vice-président : M. LANGE, président de la Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés

Rapporteur de séance : M. le professeur ingénieur A. FERRARI TONIOLO, délégué de l'« Associazione nazionale ingegneri ed architetti italiani (ANIAI) » pour les affaires internationales

- Entreprises et régions devant le marché commun

M. DUQUESNE DE LA VINELLE, directeur à la direction générale « Questions économiques et financières » de la Communauté économique européenne

- Les problèmes du développement dans le marché commun et la politique d'investissement

M. CAMPOLONGO, directeur à la Banque européenne d'investissement

15.00

Séance de travail consacrée à l'ingénieur dans la Communauté européenne

Président : M. FINET, président de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Vice-président : M. GRUNER, président de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (S.I.A.)

Rapporteur de séance : M. FORSTENEICHNER, secrétaire général du Cercle franco-allemand de Dusseldorf

- Liberté de circulation et liberté d'établissement des personnes au regard des traités de Rome

M. SCHOLZ, directeur à la direction générale du « Marché intérieur » de la Communauté économique européenne

- Leurs conséquences pour l'ingénieur : formation européenne, conditions et règles d'accès à la profession, etc.

M. LANGE, président de la Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés

- 20.00 Banquet officiel dans les salons des Musées royaux d'art et d'histoire, parc du Cinquantenaire, avenue des Nerviens, Bruxelles (tenue de soirée recommandée)

VENDREDI 11 SEPTEMBRE

9.30 Séance de travail consacrée au personnel scientifique et technique en Europe

Président : M. SERGENT, secrétaire général de l'Organisation européenne de coopération économique

Vice-président : M. VAS, président de l'« Österreichischer Ingenieur- und Architekten-Verein » et du Comité national autrichien de la FEANI

Rapporteur de séance : M. REISDORFER, trésorier de l'Association luxembourgeoise des ingénieurs diplômés (ALID)

- Importance des développements scientifiques et techniques dans le monde actuel et place que prennent ces problèmes dans le cadre général des activités de l'Organisation européenne de coopération économique

- Problèmes particuliers : besoins de l'ingénieur en matière d'enseignement et de formation ; utilisation des ingénieurs spécialement en relation avec l'utilisation d'autres catégories de personnel ; la coopération dans la recherche

M. KING, directeur du bureau du personnel scientifique et technique de l'Organisation européenne de coopération économique

- 14.30 Réunion du Comité de direction de la FEANI
17.00 Assemblée générale de la FEANI
21.00 Réception à l'Hôtel de Ville, Grand-Place, Bruxelles (tenue de soirée imposée)

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

10.00 Séance solennelle de clôture

Président : M. LODOVICO BENVENUTI, secrétaire général du Conseil de l'Europe

Vice-président : M. le Dr ing. VELIČKOVIĆ, professeur à l'Université de Belgrade

Rapporteur général : M. SOUTTER, secrétaire général de la Société suisse des ingénieurs et des architectes

- Conclusions générales du congrès
- Vote de résolutions
- Allocution du président de séance
- Discours de clôture du congrès par son président, M. NOKIN.

PROGRAMME POUR LES DAMES

MERCREDI 9 SEPTEMBRE

- 14.00 Séance solennelle au Palais des Congrès
15.00 Visite guidée de la ville, en autocar
19.45 Concert symphonique à l'Institut national belge de Radiodiffusion

JEUDI 10 SEPTEMBRE

- 14.30 Visite d'un grand magasin de la ville, avec défilé de haute couture
20.00 Banquet officiel (tenue de soirée recommandée)

VENDREDI 11 SEPTEMBRE

- 9.30 Départ en autocar pour la visite du Musée colonial de Tervuren
Un déjeuner sera offert aux dames participant à l'excursion
15.00 Visite du château de et à Gaesbeek (Brabant)
Vers 18.00 Rentrée à Bruxelles
21.00 Réception à l'Hôtel de Ville de Bruxelles (tenue de soirée imposée)

EXCURSIONS TECHNIQUES ET TOURISTIQUES POUR LES CONGRESSISTES ET LES DAMES

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

- 15.00-16.00 Départs en autocar pour visites de l'Atomium

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

- 9.00 Départ en autocar pour la visite de Gand et Bruges, villes artistiques aux nombreux monuments et musées. Déjeuner offert.
Rentrée à Bruxelles entre 19 et 23 heures

LUNDI, MARDI ET MERCREDI 14-16 SEPTEMBRE

Au choix, diverses excursions d'une journée entière. De plus amples détails se trouvent dans la brochure-programme, qui peut être obtenue au Secrétariat général de la S.I.A., et qui contient aussi les diverses fiches d'inscription.

Délai d'inscription : 8 août 1959

Finance d'inscription (Fr. 21.50 par participant au congrès) et *prix du banquet* (Fr. 30.— par personne) doivent être versés à :

Société suisse des ingénieurs et des architectes, Zurich, compte de chèques postaux VIII. 5594

Frais d'excursions (à payer à l'agence de voyage) : voir brochure-programme

La « World Association of Travel Agencies » (WATA) a été chargée, par le Comité organisateur, de tous les services ressortissant au congrès : transport air ou chemin de fer, réservation de chambres, visites d'études, excursions et voyages touristiques, tant pour les congressistes que pour les personnes les accompagnant.

Les bureaux WATA ci-dessous se tiennent à la disposition des congressistes et fourniront tous les renseignements qu'ils pourront souhaiter.

			Tél.
Bâle	Wm. Müller	Centralbahnplatz, 3	34.98.70
Berne	Kehrli-Oeler	Bubenbergrplatz 9	20.022
Genève	Fert & C ^{ie}	Rue du Mont-Blanc 1	32.70.10
Lausanne	Lavanchy	Place Saint-François 16	22.81.45
Zurich	Kündig	Bahnhofstrasse 80	23.87.20

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secrétariat du congrès

FABI, Hôtel Ravenstein, 3, Ravenstein, Bruxelles 1 —
Tél. : 12.28.33 et 12.35.58.

Centre d'accueil

Palais des Congrès, 3, Coudenberg, Bruxelles 1 —
Tél. : 13.41.30.

Ouvert : le mardi 8 septembre, de 14 à 22 heures

du mercredi 9 au vendredi 11 septembre, de 9 à 18 heures

le samedi 12 septembre, de 9 à 12 heures

pour la remise de l'insigne de congressiste, des cartes d'accès aux manifestations et de participation aux excursions, et pour tous renseignements.

Lieu des séances

Palais des Congrès, étage B, salles Albert 1^{er} et Benelux

Séance solennelle inaugurale

Le mercredi 9 septembre à 11 heures, dans la salle Albert 1^{er} du Palais des Congrès. La salle et ses abords ne seront plus accessibles après 10 h. 45.

Rapports préparatoires

Les ingénieurs qui auront versé le montant de leur inscription recevront les rapports préparatoires relatifs à chacun

des sujets qui seront traités et dans la langue de leur choix (français ou allemand).

Les inscriptions reçues à Bruxelles après le 8 août seront enregistrées selon les possibilités et n'entraîneront pas l'envoi postal des rapports, mais leur remise sur place à l'arrivée à Bruxelles.

Interventions des congressistes

Deux voies sont ouvertes aux congressistes pour exprimer leurs observations, avis et suggestions :

- l'une (*la plus efficace*) est celle des notes élaborées avant le congrès et remises avant l'ouverture de ce dernier ;
- l'autre, celle des interventions en séance de travail.

Pour faciliter la répartition des notes écrites entre les rapporteurs de séance compétents, chaque sujet devra faire l'objet d'une note particulière établie sur une feuille distincte.

Chaque note devra porter la référence du rapport préparatoire qui l'a motivée. Elle devra être rédigée aussi brièvement que possible.

Deux exemplaires des notes ainsi établies doivent être envoyés directement et aussitôt que faire se pourra à l'adresse suivante :

M. SALKIN,
Secrétaire général du Congrès FEANI,
Ravenstein 3, Bruxelles 1 (Belgique)

Le secrétaire général du congrès adressera au rapporteur de séance intéressé un exemplaire des communications écrites qui lui parviendront avant le 18 août. Les communications arrivées après cette date seront remises aux rapporteurs, lors de leur réunion générale à Bruxelles, le 9 septembre à 9 h. 30.

Tout congressiste désirant faire une communication ou présenter des observations au cours d'une séance devra, soit avant l'ouverture de cette dernière, soit exceptionnellement pendant les débats, remettre au rapporteur de séance une fiche indiquant l'objet de son intervention et en donnant une analyse succincte.

Le président de séance fixera la durée du temps de parole accordé à chaque intervenant.

Langues

Les rapports préparatoires sont édités en français et en allemand. Le congrès se déroulera en français, en néerlandais et en allemand. Les salles de séance seront pourvues d'une installation de traduction simultanée.

Communications du secrétariat général

Les circonstances nous obligent malheureusement à renoncer, dans ce numéro, aux chroniques habituelles « Activité de la S.I.A. » et « Relations internationales ». — C'est pourquoi nous nous bornons à annoncer les **prochaines assemblées de la S.I.A. :**

29 août 1959, à Schaffhouse, à 11 h. 30 :

Première assemblée générale du Groupe professionnel de la S.I.A. des ingénieurs forestiers.

25 septembre 1959, à Sion, à 15 h. :

Assemblée des délégués de la S.I.A.

26/27 septembre 1959, à Sion :

Assemblée générale de la S.I.A.

Mutations

du 20 mars au 20 juin 1959

A. Admissions

			Section
<i>Jacobsen, C. S.</i>	ing. civil	Baden	Baden
<i>Della Spina, M.</i>	ing. électr.	Wettingen	Baden
<i>Brunner, A.</i>	architecte	Therwil	Bâle
<i>Buser, B.</i>	architecte	Bâle	Bâle
<i>Eglin, A. W.</i>	architecte	Neu-Allschwil	Bâle
<i>Zaeslin, J.</i>	architecte	Bâle	Bâle
<i>Errass, W.</i>	ing. chim.	Bâle	Bâle
<i>Annen, M.</i>	architecte	Langenthal	Berne
<i>Schär, M.</i>	architecte	Thoune	Berne
<i>Duppenthaler, W.</i>	ing. civil	Langenthal	Berne
<i>Grindat, R.</i>	ing. civil	Berne	Berne
<i>Losinger, V.</i>	ing. civil	Gerzensee	Berne
<i>Roth, H.</i>	ing. civil	Ittigen	Berne
<i>Vollensweider, R.</i>	ing. civil	Wabern	Berne
<i>Tüscher, Fr.</i>	ing. électr.	Muri p/Berne	Berne
<i>Wirz, P.</i>	ing. électr.	Berne	Berne
<i>Häberli, R.</i>	ing. rural	Spiez	Berne
<i>Wenger, A.</i>	ing. rural	Herzogenbuchsee	Berne
<i>Bongard, M.</i>	ing. électr.	Fribourg	Fribourg
<i>Fasel, R.</i>	ing. rural	Guin	Fribourg
<i>Jendly, A.-A.</i>	ing. forestier	Châtel-St-Denis	Fribourg
<i>Hofer, R.</i>	architecte	Genève	Genève
<i>Merminod, P.</i>	architecte	Genève	Genève
<i>Caprez, G.</i>	ing. civil	Genève	Genève
<i>Nessim, L. G.</i>	ing. méc.	Genève	Genève
<i>Maystre, Y.</i>	ing. rural	Genève	Genève
<i>Pfister, C.</i>	ing. civil	Lugano	Grisons
<i>Ziegler, H.</i>	ing. forestier	Flums	Grisons
<i>Schlosser, R.</i>	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
<i>Bergflödt, H.</i>	ing. civil	Saint-Gall	Saint-Gall
<i>Lutz, K.</i>	ing. méc.	Niederteufen	Saint-Gall
<i>Iberg, R.</i>	ing. forestier	Heerbrugg	Saint-Gall
<i>Lüling, Hch.</i>	ing. métall.	Neuhausen a/Rhf.	Schaffhouse
<i>Juillerat, A.</i>	ing. brasseur	Schaffhouse	Schaffhouse
<i>Fontana, F.</i>	ing. civil	Soleure	Soleure
<i>Gfeller, H.</i>	ing. rural	Soleure	Soleure
<i>Ramser, Fr.</i>	ing. forestier	Granges	Soleure
<i>Ceresa, P.</i>	architecte	Airolo	Tessin
<i>Laurent, G.</i>	architecte	Lugano	Tessin
<i>Laurent, H.</i>	architecte	Lugano	Tessin
<i>Snozzi, L.</i>	architecte	Muralto	Tessin
<i>Betens, P.</i>	ing. civil	Sion	Valais
<i>Zufferey, A.</i>	ing. civil	Sierre	Valais
<i>Pithon, J.-C.</i>	architecte	Lausanne	Vaud

			Section
<i>Antonioli, J.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Bader, Ch.-R.</i>	ing. civil	Lausanne	Vaud
<i>Indermaur, W.</i>	ing. civil	Renens	Vaud
<i>de Planta, Ch.</i>	ing. civil	Pully	Vaud
<i>Mosini, O.</i>	géomètre	Montricher	Vaud
<i>Bachmann, Hch.</i>	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
<i>Kieliger, W.</i>	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
<i>Ott, A.</i>	architecte	Winterthour	Winterthour
<i>Grünenfelder, P.</i>	ing. civil	Saint-Gall	Winterthour
<i>Krebs, Walter</i>	ing. civil	Winterthour	Winterthour
<i>Pfeiffer, P.</i>	ing. civil	Winterthour	Winterthour
<i>Bacher, J.</i>	physicien	Winterthour	Winterthour
<i>Küng, A.</i>	ing. chim.	Winterthour	Winterthour
<i>Brosi, R.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Dreher, M.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Famos, N.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Flotron, L.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Németh, P.</i>	architecte	Rüschlikon	Zurich
<i>Pécaut, P.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Saager, P.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Sütterlin, M. G.</i>	architecte	Zollikon	Zurich
<i>Szulc, J.</i>	architecte	Zurich	Zurich
<i>Gut, H.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Leisinger, J.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Nil, H.</i>	ing. civil	Herrliberg	Zurich
<i>Studer, E.</i>	ing. civil	Zollikon	Zurich
<i>Wiedenmayer, M.</i>	ing. civil	Rüschlikon	Zurich
<i>De Perregaux, R.</i>	ing. électr.	Zurich	Zurich

B. Décès

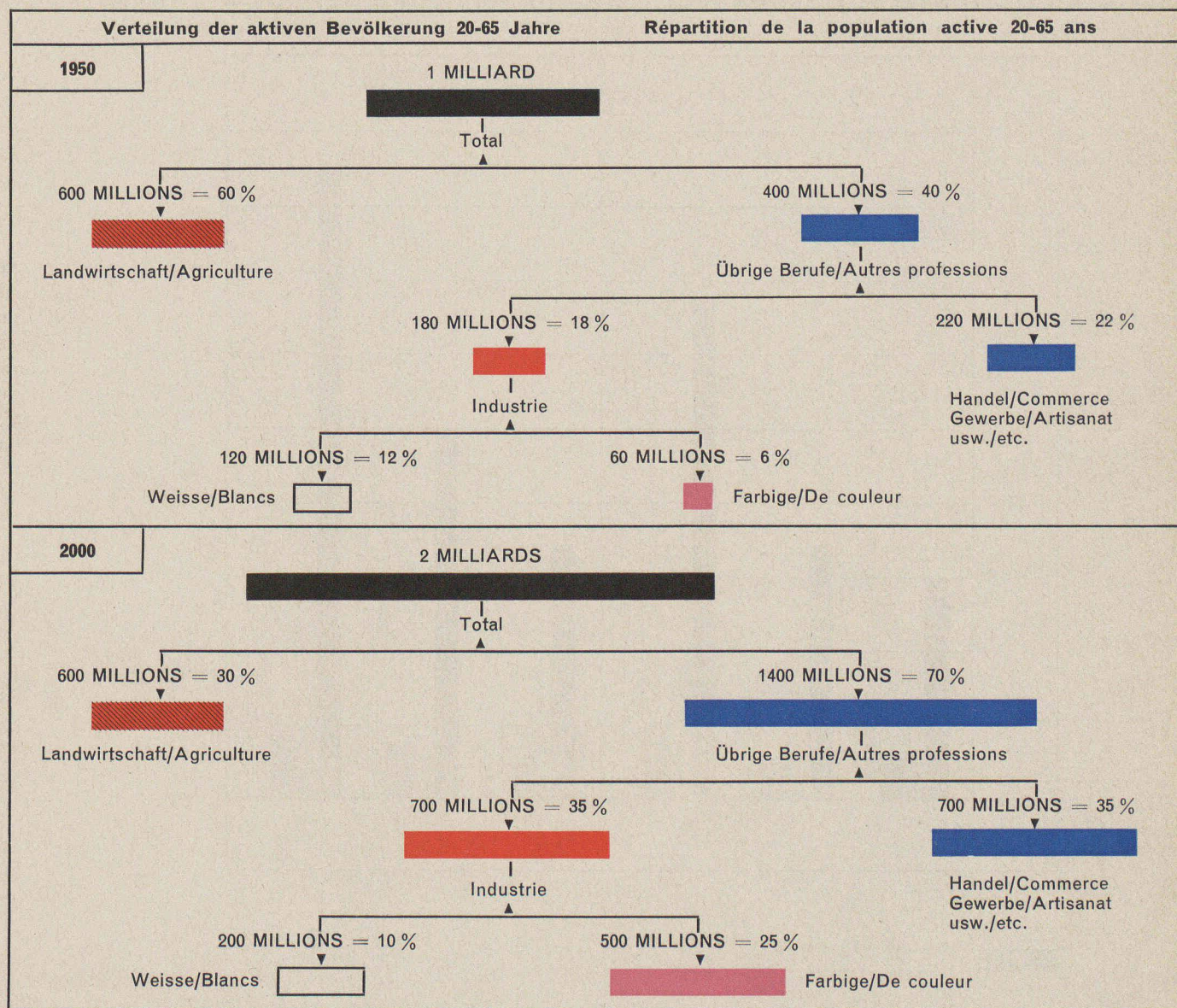
<i>Lüthy, A.</i>	ing. méc.	Bâle	Bâle
<i>Martz, E.</i>	ing. chim.	Arlesheim	Bâle
<i>Rebsamen, W.</i>	ing. électr.	Burgdorf	Berne
<i>Fatio, Ed.</i>	architecte	Genève	Genève
<i>Marmy, Ch.</i>	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel
<i>Müller, V.</i>	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
<i>Schnyder, Th.</i>	ing. rural	Sion	Valais
<i>Détraz H.</i>	ing. chim.	Vevey	Vaud
<i>Bringolf, A.</i>	architecte	Lucerne	Waldstätte
<i>Türler, M.</i>	architecte	Lucerne	Waldstätte
<i>Guyet, A.</i>	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
<i>Keiser, D.</i>	architecte	Zoug	Zurich
<i>Bernath, A.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Herzig, Ch.-J.</i>	ing. civil	Glattbrugg	Zurich
<i>Gsell, F.</i>	ing. méc.	Zurich	Zurich
<i>Meyer, A.</i>	architecte	Pratteln	Membre isolé

Seite / page

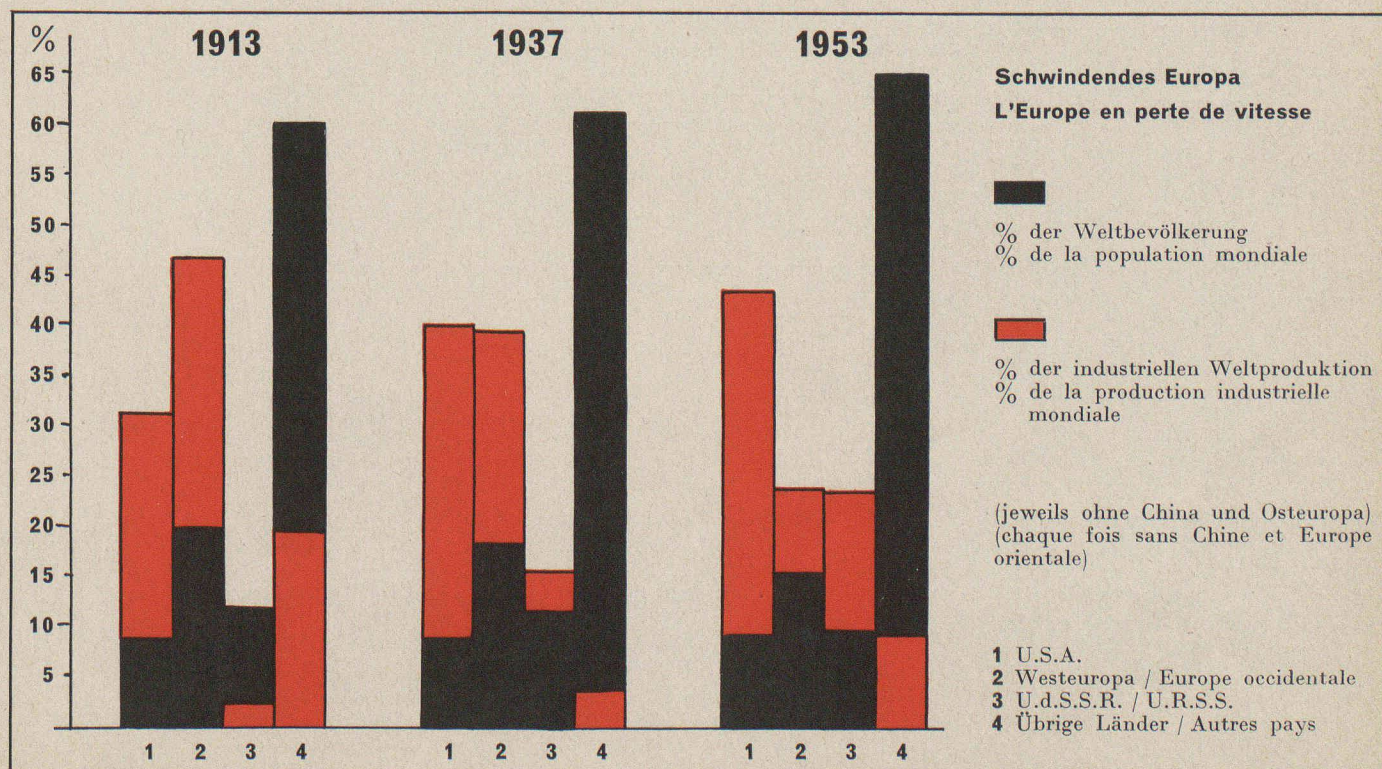
12

leer / vide /
blank

Figuren zum Aufsatz « Die Schweiz und die europäische Integration »
Illustrations de l'article « La Suisse et l'intégration européenne »

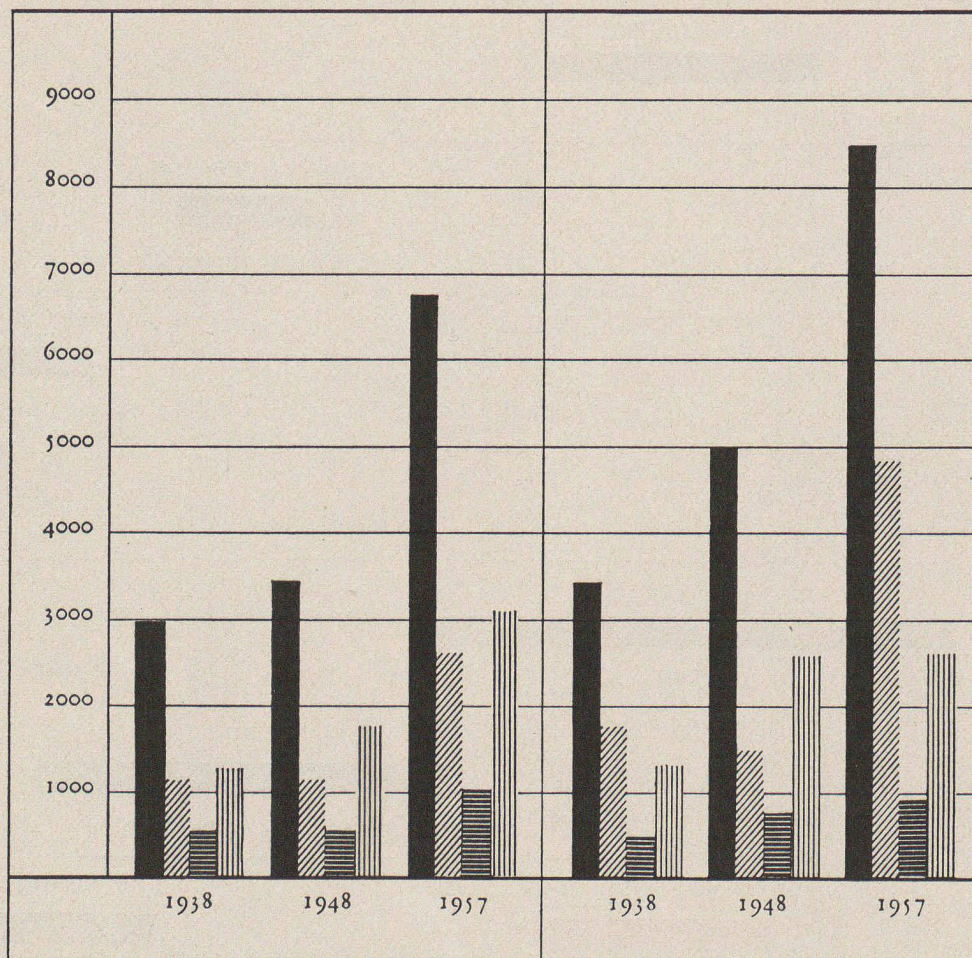


(Aufgestellt durch / Elaboré par Dir. R. Thomann, Ing. S.I.A., Gebr. Sulzer AG., Winterthur)



Der schweizerische Aussenhandel

Commerce extérieur de la Suisse



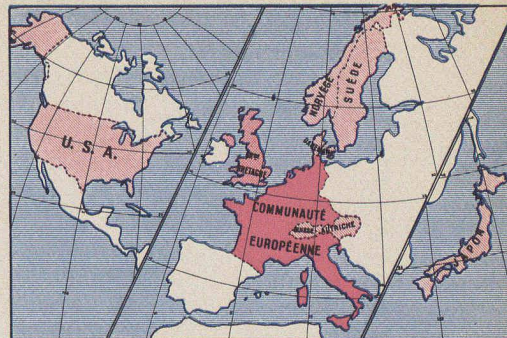
- Sämtliche Länder
Tous pays
- Europäische Wirtschaftsgemeinschaft (Gemeinsamer Markt)
Communauté économique européenne (Marché commun)
- OEEC-Länder, ausgenommen Mitglieder der EWG
Pays de l'OECE non membres de la Communauté
- Übersee sowie europäische Länder ausserhalb der OEEC
Pays d'outre-mer et pays d'Europe non membres de l'OECE

Graphische Darstellung aus / Graphique tiré de « Le commerce extérieur suisse et l'Europe », Fr. Cardis et W. Rahm, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1959

Gegenüberliegend : Wirtschaftskarte der Montan-Union aus « La Suisse au cœur de l'Europe unie » von Prof. H. Rieben, « La Suisse Horlogère », novembre 1958

Ci-contre : Carte économique de la CECA tirée de « La Suisse au cœur de l'Europe unie » du prof. H. Rieben, « La Suisse Horlogère », novembre 1958

Die Aussenbeziehungen der Montan-Union Les relations extérieures de la CECA



Vergleich der wichtigsten Produktionszahlen der Welt Comparaison des principales productions mondiales

(Mio t - 1956)

	KOHLE CHARBON	STAHL ACIER	EISENHERZ FER (MINÉRIAT)
Montan-Union CECA	249	56	80
U.S.A.	483	104	118
U.d.S.S.R./U.R.S.S.	300	49	78
Grossbritannien Grande-Bretagne	222	21	15

TSCHAFTSKARTE MONTAN-UNION TE ÉCONOMIQUE DE LA CECA

Steinkohlerevier
Bassin houiller

Braunkohlerevier
Bassin de lignite



Kohleerzeugung
Production de charbon
(Mio t — 1956)



Eisenerzbergwerke
Mines de fer
(Mio t — Prod. 1956)



Eisenhüttengebiet
Centre sidérurgique
(Mio t — Prod. 1956)



do. (Prod. < 100.000 t)



Hafen (Umsatz > 10 Mio t)
Port (trafic > 10 mio t)



Montan-Union
CECA



Mit der Montan-Union verbündet
Pays associé



Bei der Hohen Behörde vertreten
Pays avec délégations accréditées à la CECA

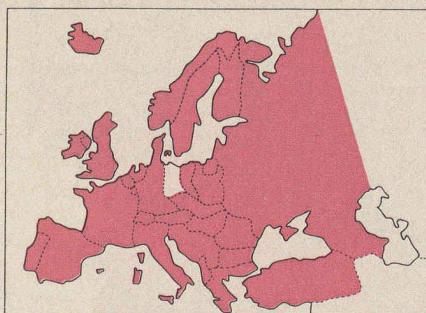
Wichtigste zwischenstaatliche Organisationen in Europa

Principales organisations intergouvernementales en Europe

Wirtschaftskommission für Europa (ECE) ▶

Gegründet im März 1947. Zweck: Sammlung, Auswertung und Verbreitung wirtschaftlicher, technischer und statistischer Informationen.

Von der Schweiz werden Beobachter an diese Kommission delegiert.



◀ Commission économique pour l'Europe (ECE)

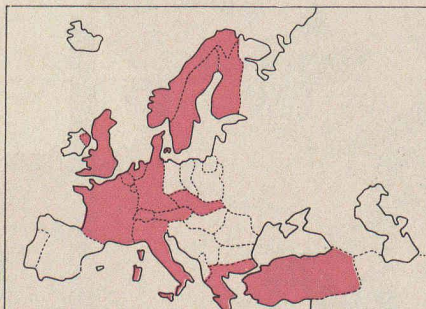
Cette commission régionale des Nations Unies a été créée en mars 1947 et a pour but de réunir, d'étudier et de répandre les informations concernant l'économie, la technique et les données statistiques relatives à l'Europe.

La Suisse envoie des observateurs à cette commission.

Allgemeines Zoll- und Handelsabkommen (GATT) ▶

Gegründet 1948. Zweck: Erleichterung des Welthandels durch Zollabbau und Beseitigung anderer Handelshemmnisse.

Kürzlich ist die Schweiz als provisorisches, aber vollberechtigtes Mitglied in diese Organisation aufgenommen worden.



◀ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

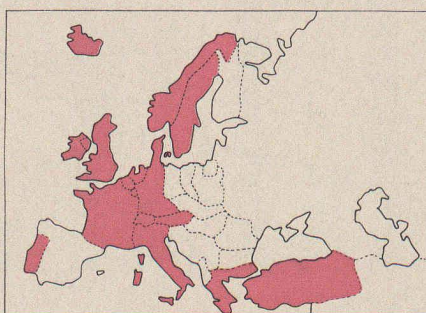
Sa création remonte à 1948. Son but est de favoriser le commerce international en réduisant les tarifs et en éliminant les obstacles s'opposant à l'expansion commerciale.

Récemment, la Suisse a adhéré à cette organisation en qualité de membre provisoire mais avec plein droit.

Europäischer Wirtschaftsrat (OEEC) ▶

Gegründet 1948 zur Verwaltung des Marshallplanes im Namen der USA. Zweck: Aufstellung und Durchführung eines gemeinsamen wirtschaftlichen Wiederaufbauprogrammes und Aufhebung der Devisenbewirtschaftung.

Hier arbeitet die Schweiz aktiv mit, da diese Organisation die Souveränität ihrer Mitgliedstaaten in keiner Weise antastet.



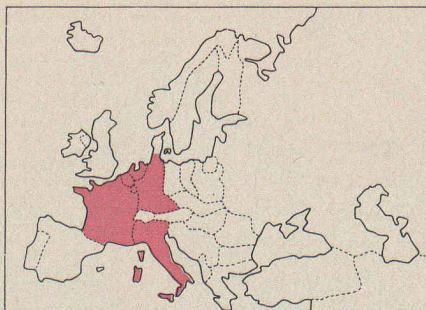
◀ Organisation européenne de coopération économique (OECE)

Fondée en 1948, en vue d'administrer le plan Marshall, cette organisation est devenue le pilier de la reconstruction économique de l'Europe. Son but est l'établissement et l'exécution d'un programme commun de reconstruction et de suppression du contrôle des devises.

La Suisse y collabore activement, cette organisation n'impliquant aucune atteinte à la souveraineté des pays membres.

Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl (Montan-Union) — Europäische Wirtschaftsgemeinschaft (EWG) — EURATOM ▶

Montan-Union gegründet 1951. Zweck: Schaffung einer europäischen Einheit und Unterstellung der Kohle- und Stahlgewinnung unter eine Hohe Behörde. Beide andern Organisationen haben ihre Arbeit im Januar 1958 aufgenommen. Zweck der EWG: Schaffung eines gemeinsamen Marktes zwischen den Mitgliedstaaten. Zweck der EURATOM: Schaffung einer gemeinsamen Grundlage für die Nutzung der Kernenergie.



◀ Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) — Communauté économique européenne (CEE) — EURATOM

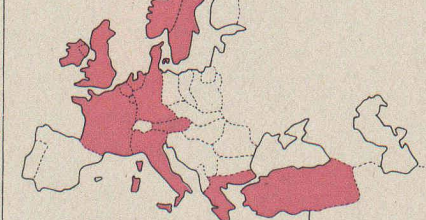
La CECA, créée en 1951, a pour but d'unifier les industries européennes du charbon et de l'acier et de les placer sous une Haute Autorité.

Les deux autres institutions existent depuis le 1^{er} janvier 1958. La première est destinée à unifier le marché des pays membres. La seconde tend à jeter les bases d'une collaboration des pays membres dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Europarat ▶

Gegründet am 8. Mai 1949. Zweck: Herbeiführung eines Zusammenschlusses der Mitgliedstaaten, Wahrung allgemeiner Ideale sowie Förderung des wirtschaftlichen und sozialen Fortschritts.

Die Schweiz ist im Europarat nicht vertreten, denn es handelt sich um eine politische Organisation.



◀ Conseil de l'Europe

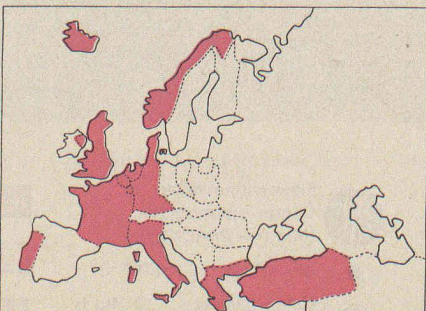
Fondé le 8 mai 1949 en vue d'étendre la coopération entre les Etats membres, de défendre un idéal commun et d'encourager le progrès social et économique.

La Suisse n'y est pas représentée, à cause de la nature politique de cet organisme.

Nordatlantikpaktorganisation (NATO) ▶

Gegründet am 4. April 1949. Zweck: Gegenseitige Unterstützung im Falle eines Angriffes.

Da es sich hier um einen militärischen Pakt handelt, ist die Schweiz nicht Mitglied.



◀ Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Date du 4 avril 1949, avec pour but l'assistance mutuelle en cas d'attaque contre l'un de ses membres.

La Suisse n'en fait pas partie, cette organisation étant de nature militaire.